

Développement de l'agroforesterie au sein d'un projet en coopération transgal

Carte postale

Thématique : Sylviculture, agroforesterie

Titre du projet : L'arbre en champ, audit agroforestier à la ferme et mobilisation de modèles novateurs.

Initiateurs du projet pour la Wallonie : GAL Racines et Ressources, GAL Pays des Condruses et GAL de la Botte du Hainaut.

Axe 4 Leader

Durée du projet : programmation 2007-2013.

Localisation (Wallonie) : territoire des GAL Pays des Condruses, Botte du Hainaut, et Racines et Ressources.

Montant total du projet pour la Wallonie : 189 640 €.

Trois GAL wallons et deux GAL français ont développé un projet d'agroforesterie visant à diffuser des modèles modernes et viables d'arbre en champ. C'est aussi un projet de coopération qui vise à développer les synergies entre partenaires.



© RND

Mots-clés : afforestation, boisement, agro-environnement, agroforesterie, acquisition de compétences, coopération, impact environnemental, gestion environnementale, Leader, Groupe d'action locale, agriculture durable, développement durable, bois, production de bois.

Description du projet

Nature du projet, contexte

La nature du projet porte d'abord sur l'étude des potentialités économiques de valorisation de la production ligneuse issue de l'agroforesterie : il s'agit d'identifier l'offre bois, les débouchés possibles et les perspectives de développement économique.

Le second aspect porte sur l'étude de faisabilité juridique de mise en place de plantation agroforestière et sur la proposition de pistes de solution permettant le développement de l'agroforesterie (état de la situation actuelle au niveau wallon, comparaison avec les législations françaises et européennes, identification des problématiques, des lacunes, et propositions d'amélioration).

Concrètement, les résultats de ces deux études ont fait l'objet d'actions de sensibilisation et d'information, et de publication de guides pratiques à l'attention des porteurs de projet agroforestier (agriculteurs, propriétaires fonciers, forestiers, etc.).

Partenariats : le projet est un programme de coopération transgal qui réunit 5 partenaires : les GAL wallons Pays des Condruses, Botte du Hainaut, et Racines et Ressources et les GAL français Pays d'Armagnac et Cévennes. Les GAL Racines et Ressources et Botte du Hainaut ont fait appel à des opérateurs techniques qui sont respectivement l'asbl Ressources naturelles développement (RND) et le Centre de développement agroforestier de Chimay (CDAF).

Objectifs

Le projet vise à diffuser, au sein des territoires participants, des modèles modernes d'arbre en champ :

- des alignements de feuillus précieux en grandes cultures et de nouvelles associations arbre-élevage ;
- des taillis linéaires ;
- des pratiques de gestion forestière appliquées aux éléments agroforestiers (haies, alignements, bandes boisées, etc.).

Le projet est également un projet de coopération : il vise aussi à développer des synergies entre les partenaires afin de les renforcer mutuellement ; il contribue à créer, échanger, délivrer et diffuser des outils de promotion pour mobiliser des modèles agroforestiers novateurs plus performants, adaptés aux enjeux des territoires concernés.

Description des principales actions menées

Le projet se décline en 6 actions :

1 – Échange des connaissances et des compétences respectives :

Chaque partenaire disposait au départ de connaissances et de compétences propres à ses activités et a rédigé plusieurs synthèses. Ces résumés, simples, vulgarisés et largement illustrés, ont été compilés et servent de références pilotes à chaque partenaire qui dispose ainsi de notions actualisées et mobilisables sur son territoire propre.

2 – Expertise préalable du statut juridique de l'arbre en champ :

En Wallonie, le statut juridique des plantations agroforestières était méconnu et devait être clarifié ; il est en effet important de pouvoir définir le cadre légal européen, national et régional dans lequel s'inscrivent les différents projets agroforestiers (arbre isolé, haies, plantations en plein, vergers à fruits, boisements agroforestiers).

Cette expertise a permis d'éclairer de manière accessible à tous la réglementation actuelle liée à l'agroforesterie : statut de protection et normes communautaires, belges et wallonnes de l'agroforesterie, règles Natura 2000, règlements communaux, Code rural, distances de plantation, densités, subsides, etc.



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.

3 – Audit rural agroforestier :

Cette action visait à établir au sein de chaque territoire partenaire un diagnostic pour estimer le potentiel agroforestier des terres agricoles d'après plusieurs critères : typologie des éléments agroforestiers, typologie des exploitations agricoles, états des filières agroforestières locales, etc.

Un protocole d'enquête et un questionnaire ont été mis en œuvre dans chaque territoire auprès d'un échantillon représentatif d'agriculteurs et de propriétaires fonciers.

Les contacts établis permettent également d'identifier des sites potentiels pour installer les vitrines de références agroforestières (cf. action 5).

4 – Guide de faisabilité de projets agroforestiers :

Suite aux enquêtes agroforestières, les partenaires proposeront un guide d'analyse de projets agroforestiers imprimé et accessible en ligne (finalisation en décembre 2014). Cet outil s'adresse plus aux techniciens forestiers qu'aux agriculteurs directement et pourra être distribué aux acteurs de développement (entreprises, associations, structures d'encadrement) aptes à promouvoir et accompagner la mise en œuvre de dispositifs agroforestiers.

Le guide, coordonnée par le GAL Pays des Condruses, doit aider à l'élaboration un projet agroforestier : fixer les objectifs, identifier les contraintes, diagnostiquer le site, décider le modèle agroforestier optimal, préparer le boisement, le programmer, le réaliser et l'entretenir.

5 – Vitrine locale de sites agroforestiers démonstratifs :

Il est prévu de constituer, pour chaque GAL, des sites agroforestiers référentiels qui présentent les modèles novateurs développés. Ces vitrines participeront aux progrès techniques, à l'information, à la formation des acteurs ruraux concernés (agriculteurs, propriétaires fonciers, aménagistes, entrepreneurs), à la promotion du feuillu de qualité et à une meilleure gestion environnementale.

Les vitrines pourront être implantées soit sur des terrains publics (provinciaux ou communaux), soit sur des terres privées chez un ou plusieurs agriculteurs, ceci en fonction de la demande, des moyens et des opportunités repérés lors des enquêtes agroforestières. Outre les plantations, les vitrines comprendront des panneaux d'information sur les modèles agroforestiers implantés.

Exemple à Libin (GAL Racines et Ressources) : RND a mis en place une vitrine avec la commune. La parcelle sera plantée à l'automne 2014.

6 – Relais multimédias : site web documentaire :

Pour mieux orienter les exploitants agricoles, propriétaires fonciers, techniciens et hommes de terrain dans leurs projets agroforestiers, un web documentaire est prévu avec un double objectif :

- synthétiser les modèles traditionnels et novateurs d'agroforesterie dans les territoires concernés ;
- et guider les porteurs de projets agroforestiers : principes, techniques, recommandations et règles de l'art d'un boisement agroforestier étape par étape.

Le web documentaire sera en ligne avant la fin 2014 et permettra de pérenniser le projet. Il proposera des fichiers téléchargeables, des vidéos, des textes, des images et des interviews (techniciens, pouvoirs publics, etc.).

Résultats & impacts

Le projet a permis d'apporter des exemples concrets en Wallonie et a aidé à concevoir des projets modernes d'agroforesterie.

Il a favorisé une meilleure connaissance du contexte agricole et rural en général et une meilleure vision de la place que peut y occuper l'agroforesterie.

Le projet a également incité à un meilleur ciblage de l'agroforesterie en Wallonie. Cette réflexion a aussi permis de déterminer ce qui fonctionne ou non ; elle facilite dans ce sens les études de demandes d'implantation.

D'un point de vue économique, le projet a encouragé le ciblage des parcelles rentables. En effet, la rentabilité doit toujours être prise en compte, même si les agriculteurs visent surtout des objectifs environnementaux.



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.

D'un point de vue environnemental, le développement de l'agroforesterie s'oppose à l'épuisement des sols constaté en agriculture intensive. Il favorise également la protection des nappes phréatiques, le maintien de la biodiversité, la lutte contre l'érosion, la protection des cours d'eau, etc.

L'agroforesterie joue par ailleurs un rôle dans la structuration des paysages et peut être un outil pour augmenter l'attraction touristique d'un territoire.

D'un point de vue énergétique, le projet a permis de communiquer largement sur le bois comme énergie. Il existe actuellement une tension du marché du bois énergie que l'agroforesterie pourrait être à même de soulager.

De plus, le bois énergie représente un revenu à plus court terme pour les agriculteurs. Les prix sont cependant trop bas actuellement pour une véritable rentabilité pour les agriculteurs.

Leçons et commentaires

Les difficultés juridiques restent importantes et il est toujours difficile de mettre en place des projets d'agroforesterie en Wallonie. Le cadre du bail à ferme ajoute encore aux complications.

Par ailleurs, il est parfois compliqué de justifier le bien fondé du replantage de haies à des agriculteurs qui ont été précédemment convaincus du bien-fondé de leur arrachage. Cependant, certains agriculteurs constatent eux-mêmes un appauvrissement des sols, et s'en inquiètent, d'un point de vue économique également : un sol appauvri ou mort demande en effet plus d'intrants.

Enfin, il est important pour un agriculteur d'avoir des conseils de techniciens : l'agroforesterie reste une pratique complexe (connaissances des essences, etc.) qui se décline à travers une multitude de modèles variant suivant les conditions pédoclimatiques, géographiques, selon la sensibilité du propriétaire, etc.

Valeur ajoutée de la coopération :

La coopération a permis aux GAL wallons de bénéficier des connaissances françaises qui s'appuient sur 30 à 40 ans d'expérience dans le domaine. Dans l'autre sens, les GAL wallons ont pu apporter aux GAL français des éléments en matière de gestion sylvicole (entretien pour obtenir des arbres de qualité, par exemple).

La coopération entre GAL wallons a favorisé à chacun d'apporter ses compétences et ses particularités : le CDAF a une connaissance très pointue de l'aspect technique, et le GAL Condruses une bonne connaissance du milieu agricole grâce au partenariat avec le Centre des technologies agronomiques (CTA) de Strée ; RND de son côté est plus spécialisée dans la filière bois et la production ligneuse.

Chaque partenaire ayant apporté ses connaissances et ses spécialités, la combinaison a engendré une mise à niveau de tous et une approche générale du territoire wallon.

Aspects financiers

Le budget global pour les trois GAL belges est de 189 640 €. Le détail par GAL est le suivant :

- GAL Pays des Condruses : 69 640 €
- GAL Botte du Hainaut : 60 000 €
- GAL Racines et ressources : 60 000 €



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.

Information « contact »

Personne de contact : Jean-François Pêcheur, directeur du GAL Condruces

Mail : jeanfrancois.pecheur@galcondruses.be

Sites web du projet pour la Wallonie : www.racinesetressources.be, www.galdelabotte.be, www.galcondruses.be

Autres personnes de contact :

Pierre Warzée, Chargé de mission « forêt-bois » à l'asbl RND.

Tél : +32 (0)61 29 30 75 - p.warzee@rnd.be

Pascal Balleux, directeur du CDAF : p.balleux@cdaf.be

Auteur et date de mise à jour

Septembre 2014



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.